ARGUMENTAIRE

Date : 20 /11/2026

Détenus étrangers – Pour une politique de retour ferme

Post RS : **« *Trop de détenus étrangers occupent aujourd'hui nos prisons. 45 % du parc carcéral belge est constitué de personnes d'origine étrangère, souvent sans titre de séjour. Aujourd'hui, si nous renvoyons nos détenus en situation illégale, nous avons des places libres dans nos prisons ! Il faut accélérer les transfèrements et les renvois vers les pays d'origine. Il est absolument nécessaire d'avoir des hubs de retour dans des pays tiers comme le font nos partenaires européens avec le Rwanda.* »**

Abstract :

- Au 1er janvier 2026, la proportion de détenus de nationalité étrangère dans les prisons belges était de 45 %. Le pourcentage de détenus en situation irrégulière s'élevait à 31 %. Cela représentait 6.100 personnes de nationalité étrangère sur les 13.439 détenus. Cela représente un coût de 240 millions d'euros par an.
- Il est absolument nécessaire de faire du renvoi le premier levier pour lutter contre la surpopulation carcérale.
- Le MR a obtenu en kern un accord majeur : ramener la part de détenus étrangers dans nos prisons à la moyenne européenne de 25% d'ici la fin de la législature. D'ici avril 2027, notre cap est clair : 2 000 retours forcés, dont 275 au moins vers le Maroc, 500 renvois de détenus européens et 150 transfèrements, dont 30 au moins vers le Maroc.
- Pour y parvenir, nous renforçons les moyens : 108 places en centres fermés, 150 ETP pour les centres et les retours, et 72 escorteurs supplémentaires d'ici fin 2026. Nous accélérons les procédures pour préparer les retours plus tôt et organiser les départs dans le mois suivant la première date possible d'éloignement. Tout le gouvernement est mobilisé, avec une diplomatie offensive pour lever les blocages avec les pays partenaires, Maroc en tête.
- Sous l'impulsion du MR, la Belgique prépare des accords pour détenir à l'étranger les condamnés en séjour illégal, avec des pistes au Kosovo et en Estonie. La ministre de la Justice doit accélérer leur concrétisation, en complément des 1 300 places de prison supplémentaires prévues en Belgique d'ici 2028.
- La Belgique ne peut pas devenir le refuge de ceux que nos voisins éloignent. Le MR défend les hubs de retour hors de l'UE pour les personnes en séjour illégal, en priorité les détenus et les hommes seuls, à l'exclusion des mineurs et dans le respect des droits fondamentaux. Notre ligne est claire : sans droit de séjour, le retour doit devenir une réalité.
- Nos prisons n'ont pas à payer le prix des blocages diplomatiques : les pays d'origine doivent reprendre leurs ressortissants sans droit de séjour. L'accord avec l'Algérie doit déboucher sur des retours effectifs et ouvrir la voie à d'autres accords. Les pays qui refusent de coopérer doivent en subir les conséquences : aide bilatérale, coopération au développement et visas doivent servir de leviers.

Surpopulation carcérale : faisons du renvoi de détenus étrangers un réel levier

Au 1er janvier 2026, la proportion de détenus de nationalité étrangère dans les prisons belges était de 45 %. Le pourcentage de détenus en situation irrégulière s'élevait à 31 %. Cela représentait 6.100 personnes de nationalité étrangère sur les 13.439 détenus.

Le constat est simple : sans détenus illégaux, nous serions en surcapacité carcérale. L'inaction a un coût : cela représente près de 240 millions d'euros par an. Il est absolument nécessaire de faire du renvoi le premier levier pour lutter contre la surpopulation carcérale plutôt que d'opérer des libérations anticipées et de risquer de libérer des profils dangereux.

En mars dernier, le Mouvement Réformateur, en kern, a réussi à décrocher un grand accord sur le renvoi des détenus étrangers avec un objectif clair : d'ici à la fin de la législature, le gouvernement doit revenir à la moyenne européenne de détenus étrangers dans nos prisons (25%).

D'ici avril 2027, nous visons 2 000 retours forcés, dont au moins 275 vers le Maroc, 500 renvois de détenus européens — en priorité vers les pays voisins — et 150 transfèrements vers d'autres États, dont au moins 30 vers le Maroc.

Pour atteindre ces objectifs, nous agissons sur quatre fronts :

- Renforcer les moyens : 108 places supplémentaires en centres fermés et 110 ETP, 40 ETP pour l'accompagnement des retours, ainsi que 25 escorteurs fédéraux brevetés supplémentaires d'ici avril 2026 et 72 d'ici fin 2026.
- Accélérer les procédures : préparer le retour jusqu'à 12 mois avant la fin de peine et, pour les peines jusqu'à 3 ans, dès l'incarcération ou la condamnation définitive, avec libération en vue de l'éloignement dès la délivrance du laissez-passer. L'Office des étrangers s'engage à organiser le départ dans le mois suivant la première date possible.
- Mobiliser tout le gouvernement : Justice, Asile et Migration, Affaires étrangères et Intérieur assument ensemble la responsabilité des retours et transfèrements.
- Lever les blocages diplomatiques : priorité au Maroc, mais aussi à l'Algérie, la Tunisie, l'Albanie, aux Pays-Bas et à la Roumanie pour accélérer les laissez-passer, les retours et les transfèrements.

Le gouvernement avance dans la bonne direction : 1 593 criminels en séjour illégal ont déjà été éloignés au cours des dix premiers mois de 2026. En octobre, un record a été atteint avec 236 renvois directement depuis nos prisons. Notre priorité : protéger les citoyens et faire respecter nos décisions.

Des capacités carcérales à l'étranger pour les détenus illégaux

Également, grâce au MR, à l'instar du Danemark, la Belgique prépare aussi des accords pour développer une capacité de détention à l'étranger, spécifiquement pour les condamnés en séjour illégal. Le Kosovo et l'Estonie constituent des pistes réelles. La ministre de la Justice doit s'activer pour bénéficier de ces capacités le plus vite possible.

Cette piste s'ajoute à la création d'au moins 1 300 places de prison supplémentaires en Belgique : 607 places en 2026, 420 en 2027 et 275 en 2028

Activons les nouveaux instruments européens : les hubs de retour

Nous devons soutenir l'idée de création de hubs de retour, centre de détention hors de l'UE, pour les personnes en séjour illégal.

Le Premier ministre belge a indiqué que la Belgique utilisera les « hubs de retour » pour les personnes sans droit de séjour dans l'Union, tout en **excluant l'envoi de mineurs** dans ces centres de rétention .

Le MR est en faveur des hubs de retour, en particulier pour les détenus et les hommes seuls. Ce n'est pas contraire aux droits de l'homme que de renvoyer à l'étranger des personnes qui sont venues dans notre pays pour commettre des actes illégaux.

Ces hubs ont été entérinés au niveau UE en juin dernier. Ces centres pourront servir de centres de transfert facilitant le retour ultérieur vers le pays d'origine ou un autre pays tiers. Nos pays voisins, l'Allemagne et les Pays-Bas, ont déjà annoncé la création de tels centres en 2027. La Belgique ne peut pas se montrer plus permissive en la matière

A titre d'exemple, cinq pays européens (dont le Danemark dirigée pourtant par **une première ministre socialiste**) ont annoncé ce mois-ci avoir un accord avec le Rwanda pour renvoyer les migrants illégaux sur leur territoire. Les mineurs sont exclus du dispositif.

Des accords de réadmission qui produisent des résultats

Accélérer les procédures et renforcer les escortes ne suffit pas si les pays d'origine refusent de reprendre leurs ressortissants. Pour faire du renvoi des détenus sans droit de séjour un véritable levier contre la surpopulation carcérale, nous devons aussi lever ces blocages diplomatiques.

L'accord signé avec l'Algérie le 31 mars 2026, dont l'entrée en vigueur est prévue début 2027, s'inscrit dans cette logique. Il doit désormais se traduire par des retours effectifs. Nous devons accélérer la conclusion d'accords avec les principaux pays d'origine, en priorité ceux avec lesquels les éloignements restent difficiles.

Notre exigence est simple : une identification rapide, des laissez-passer délivrés dans des délais précis et des retours effectivement organisés. Chaque accord doit faire l'objet d'un suivi régulier : nous voulons des résultats, pas des signatures sans lendemain.

Les pays qui refusent de reprendre leurs ressortissants doivent en subir les conséquences. Aide bilatérale, coopération au développement et délivrance de visas doivent servir de leviers. La coopération ne peut pas être à sens unique : nos partenaires doivent prendre leurs responsabilités.

Pour plus d'infos : regalien@mr.be